

**CPR-180222**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 22 février 2018**

**13 h 30**

**Local 158 Pavillon Léopold-Taillon**

**Campus de Moncton**

**PRÉSENCES :**

Hector Adégbidi  
Julie Arsenault  
Nicolette Belliveau  
Yves Bourgeois  
Francis Bourgoin  
Olivier Clarisse

Marianne Cormier  
Pierrette Fortin  
André Samson, président  
Jean-François Thibault  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, registraire

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Note : Les points 12 et 13 seront examinés après le point 17.

***R : 01-CPR-180222***

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-180116**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-171123**

**5.1 (15) Modifications aux cours BIOL2563, BIOL3143, BIOL3170, BIOL3333, BIOL3353, BIOL3393, BIOL3463, BIOL3473, BIOL4243 et BIOL4493 (doc. 10/17-18)**

Aucun nouveau document.

**6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606**

**6.1 (4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**

**7.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**

**8.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**

**9.1 (30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

**10.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

## 11. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE DE L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE (doc. 15/17-18)

Le président présente les modifications proposées aux programmes de 1<sup>er</sup> cycle de l'École de psychologie, soit le B.A. (Spécialisation en psychologie), le B.A (Majeure en psychologie) et la Mineure en psychologie.

### Cours de service/Cours réguliers

Le président explique que les cours PSYC1600 (Développement humain I) et PSYC1650 (Développement humain II) sont des cours de service, non reconnus dans les programmes de psychologie. Des problèmes importants surviennent lorsque les étudiantes et les étudiants, ayant suivi ces cours de service, transfèrent dans les programmes de psychologie. Bien que les contenus de cours ont des similarités, ces cours ne sont pas reconnus comme étant équivalents aux cours PSYC2610 (Développement de l'enfant) et PSYC3650 (qui deviendra PSYC2650), soit Dév. de l'adol. et de l'adulte. La proposition est donc d'abolir les cours PSYC1600 et PSYC1650 et d'intégrer les étudiantes et les étudiants directement dans les cours PSYC2610 et PSYC2650.

Ceci facilitera les transferts de programmes.

Sur ce point, le Comité des programmes donne son accord.

### Mineure en psychologie

Le président explique qu'il y a certains changements dans la Mineure en psychologie, toutefois aucune explication n'accompagne les changements. Le Comité ne soulève pas de préoccupations majeures, mais aimerait recevoir une lettre qui explique les changements et les raisons pourquoi ils s'avèrent nécessaires. Ce dossier sera présenté au Sénat académique en raison de la nature des changements.

### Nouveau cours PSYC2650

Le Comité ne soulève aucune question.

### Modification de cours

Le Comité soulève les points suivants :

- CPR-5 (PSYC2610) – Pour les objectifs, il serait de mise de suivre les principes de rédaction retrouvés dans le guide *Rédaction des objectifs d'apprentissage* : <https://www.umoncton.ca/cpr/>
- CPR-5 – Objectif du cours PSYC2610 - L'expression « leur faire » est à proscrire.
- CPR-5 (PSYC3900) et (PSYC4900) – Le Comité aimerait savoir pourquoi ces modifications sont dans ce dossier. Il n'y a pas d'explication dans la lettre qui accompagne le dossier. Le Comité est d'avis qu'il faut suivre le guide *Rédaction des objectifs d'apprentissage* s'il s'agit de mettre à jour les objectifs. À noter qu'il n'y a pas lieu d'élaborer des objectifs spécifiques dans ce formulaire. Pour la

## 11. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1ER CYCLE DE L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE (doc. 15/17-18) (suite)

description du cours PSYC4900, on pourrait lire : « ...consistant en un travail de recherche... ».

### Abolition de cours

Le Comité ne soulève aucune question.

### Banque de cours de la discipline

Le Comité ne soulève aucune question.

Globalement, le Comité est d'avis que les modifications proposées sont de bon aloi et que les changements demandés sont d'ordre mineur. En vue de la présentation du dossier de la Mineure en psychologie au Sénat académique du mois de mai, la lettre peut être remise à l'attention du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) au plus tard le 4 avril 2018.

*Note : Dans le CPR-2 (B.A. Majeure en psychologie), le Comité note que dans la note 1, suivant les OFG à la fin du formulaire, le sigle RETO est biffé.*

**Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

## 12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE CRIMINOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE) (doc. 16/17-18)

### Présentation générale

Le président présente les documents relatifs aux modifications proposées au B. Sc. soc. (Majeure en criminologie) et à la Mineure en criminologie. Les modifications portent sur l'introduction de trois profils dans le programme de Majeure à savoir le Profil I (Criminologie générale), le Profil II (Criminologie appliquée) et le Profil III (Distinction). On y retrouve également la création de dix-neuf nouveaux cours, l'abolition de sept cours et la modification de deux cours.

Le président attire l'attention sur les exigences. Pour le programme Profil III (avec distinction), une moyenne de 2,8/4,3 est exigée après la deuxième année du programme. Pour le Profil II (appliqué), la moyenne de 2,3/4,3 est exigée et pour le Profil I (général), la moyenne de 2,0 est exigée.

### Discussion générale

Les membres voient d'un bon œil la création des profils, tout en notant qu'il s'agit d'un programme (la Majeure) qui a trois profils, plutôt que la création de trois programmes distincts.

Le registraire indique clairement que la gestion de profils est plus problématique que la création de trois programmes distincts. Une discussion s'ensuit sur le manque de ressources au Registrariat et la gestion des feuilles de route. En fin de compte, plusieurs

## 12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE CRIMINOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE) (doc. 16/17-18) (suite)

membres considèrent que les problèmes techniques ou de logiciels ne doivent pas empêcher la création des profils proposés.

Globalement, les membres du Comité considèrent que les changements proposés sont de bon aloi et apportent beaucoup de souplesse aux programmes de criminologie.

### Corrections

Le Comité des programmes passe en revue les formulaires et soulève plusieurs corrections mineures. Les corrections peuvent être présentées au Secrétariat général en deux temps. Nous les présentons en deux parties.

**Partie 1** : Voici les corrections à apporter aux documents qui seront présentés à la réunion du Sénat académique le 9 mars prochain. Les documents doivent être déposés au Secrétariat général au plus tard le lundi 26 février à 15 heures.

Dans le formulaire CPR-1 :

1. Enlever le gras et le barré partout dans le document (incluant les tableaux).
2. Au point 2.3.1, 6<sup>e</sup> paragraphe, commençant avec les mots « La majeure en criminologie... », la troisième phrase du paragraphe doit se lire comme suit : « Le *Profil III – Distinction* prépare l'étudiante ou l'étudiant à poursuivre des études de deuxième cycle dans le domaine de la recherche criminologique. »
3. Dans le tableau 3 intitulé Formation fondamentale B. Sc. soc. (Majeure en criminologie), au sigle CRIM2203, on doit lire Méthode qualitative et non Méthodes quantitatives.

**Partie 2** : Voici les corrections à apporter aux documents qui doivent être déposés au Secrétariat général afin de compléter le dossier pour la publication du programme dans le Répertoire des cours. Nous aimerions obtenir ces documents au plus tard le 30 mars 2018. Les travaux du Répertoire seront en chantier pendant les mois d'avril et mai.

1. Dans les formulaires CPR-4, il y a plusieurs changements au niveau des objectifs. Le Comité des programmes a fait un travail important dans la reformulation des objectifs en tenant compte de ses lignes directrices. Note : Après chaque objectif, prévoir un point-virgule et un point à la fin de l'énumération. De plus, pour assurer une cohérence, chaque objectif devrait commencer avec la lettre (a) en caractère régulier (voir CRIM4100).

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Objectif e	Autre
CRIM2005	Enlever le « de » après le mot Comprendre			Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer		

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Objectif e	Autre
				la phrase avec Analyser		
CRIM2015	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Distinguer	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Analyser	
CRIM2025		Remplacer Cerner par Identifier		Remplacer Explorer par Comprendre		
CRIM2203- SOC12203		Enlever « Acquérir les compétences à la rédaction d' » et remplacer par « Savoir rédiger »				
CRIM3080	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comparer	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Synthétiser	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser
CRIM3090	Enlever les mots « Connaître, comprendre et ». Commencer la phrase avec Comparer	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Comparer	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever le mot « Employer » et le remplacer par le mot Appliquer		
CRIM3100	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Distinguer	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever le mot « Développer » Commencer la phrase avec Appliquer		

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Objectif e	Autre
				Note : corriger le mot « étudiés »		
CRIM3110		Enlever les mots « Analyser et ». Commencer la phrase avec Critiquer	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser			
CRIM3203-SOCI3203	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre			Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Utiliser		Ajouter le préalable SOCI1001
CRIM3300		Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Distinguer				
CRIM4001	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever le mot « progressive-ment »				
CRIM4026	Enlever la phrase. Écrire ceci : « Analyse des textes : réflexion criminologique et synthèse; »	Enlever la phrase. Écrire ceci : « Savoir rédiger une recension des écrits critiques comprenant une problématique de recherche; »	Enlever la phrase. Écrire ceci : « Savoir réaliser une recherche criminologique; »	Enlever la phrase. Écrire ceci : « Analyser des données : réflexion criminologique et synthèse; »	Enlever la phrase. Écrire ceci : « Rédiger un projet de recherche. »	
CRIM4065	Enlever les mots « Comprendre	Enlever les mots « Comprendre,	Enlever les mots « Comprendre,			

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Objectif e	Autre
	et ». Commencer la phrase avec Analyser	Comparer et ». Commencer la phrase avec Analyser	comparer et ». Commencer la phrase avec Critiquer			
CRIM4080	Enlever les mots « Connaître, et ». Commencer la phrase avec Identifier	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser	
CRIM4090	Il faut lire : Comprendre la dynamique et les nombreuses dimensions complexes de la violence familiale et conjugale et leurs enjeux individuels et sociaux;					
CRIM4095	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Il faut lire : « Analyser la criminalité économique à l'échelle provinciale, nationale et mondiale; »	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Comparer	Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec Analyser	Enlever les mots « Connaître, et ». Commencer la phrase avec Évaluer	
CRIM4100	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Évaluer					Enlever le gras dans la numérotation
CRIM 4200	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase		Il faut lire : « Comprendre les mouvements des femmes et			



	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Objectif e	Autre
	avec Comprendre		l'intervention féministe en criminologie; »			
CRIM4040					Remplacer Proposer par Concevoir	
CRIM4050	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Identifier et ». Commencer la phrase avec Comprendre	Enlever les mots « Comprendre et ». Commencer la phrase avec Analyser			

2. Dans le formulaire CPR-10 (Majeure), enlever le barré.
3. Dans le formulaire CPR-10 (Mineure), enlever le barré.
4. Dans les feuilles de route (CPR-11), le Comité souhaite que les notes qui apparaissent à la fin du Profil III apparaissent également à la fin du Profil I et du Profil II.

### Recommandations

### Création de cours

#### **R : 02-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption des modifications proposées au programme de Majeure en criminologie, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : CRIM2005 (Système carcéral canadien), CRIM2015 (Pénologie), CRIM2025 (Théories intervention crim), CRIM2203/SOCI2203 (Méthodes qualitatives), CRIM3080 (Criminologie et environnement), CRIM3090 (Criminologie appliquée), CRIM3100 (Violences criminelles), CRIM3110 (Groupes et criminalité), CRIM3203/SOCI3203 (Méthodes quantitatives), CRIM3300 (Action communautaire), CRIM4001 (Stage intensif de criminologie), CRIM4026 (Projet de recherche), CRIM4065 (Cybercriminalités), CRIM4080 (Criminologie internationale), CRIM4085 (Criminalité à caractère sexuel), CRIM4090 (Violence familiale – conjugale), CRIM4095 (Criminalité économique), CRIM4100 (Intervention victimes) et CRIM4200 (Violences faites aux femmes). »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE CRIMINOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE)  
(doc. 16/17-18) (suite)**

Modification de cours

**R : 03-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption des modifications proposées au programme de Majeure en criminologie, que le Comité des programmes accepte les modifications apportées aux cours CRIM4040 (Femmes et criminalité) et CRIM4050 (Minorité et criminalité). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

**R : 04-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption des modifications proposées au programme de Majeure en criminologie, que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : CRIM2020 (Criminologie appliquée), CRIM3000 (Système carcéral canadien), CRIM3050 (Stage de criminologie I), CRIM3060 (Criminologie appliquée II), CRIM3540 (Psychologie de la délinquance), CRIM4000 (Stage de criminologie II) et CRIM4010 (Ateliers rétroaction rédaction), CRIM 4020 (Lectures dirigées) et CRIM4021 (Projet de recherche). »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**R : 05-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Majeure en criminologie, soit la création de trois cheminements : le profil général, le profil appliqué et le profil distinction. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE CRIMINOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE)  
(doc. 16/17-18) (suite)**

Banque de cours

**R : 06-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption des modifications proposées à la Majeure en criminologie, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline CRIM et à la banque de cours des objectifs de formation générale. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**R : 07-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures à la Mineure en criminologie. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT 27 – CRÉDITS RECONNUS EN ÉQUIVALENCE  
(doc. 17/17-18)**

Le président présente une proposition de modification des règlements universitaires 27.1 et 27.2 portant sur les crédits reconnus en équivalence aux cycles supérieurs. La modification aura pour effet de fusionner en un seul règlement les crédits reconnus en équivalence pour les cycles supérieurs à la suite de l'harmonisation du barème de notes des deuxième et troisième cycles.

La modification fait en sorte que l'étudiante ou l'étudiant au troisième cycle doit avoir une note de C au lieu de C+ pour que l'Université accepte un transfert de crédits acquis dans un autre établissement agréé.

Une modification est également proposée au règlement 27.3 (nombre maximum de crédits en équivalence). La modification proposée prévoit que pour obtenir son diplôme, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir été inscrit à l'Université de Moncton pour au moins l'équivalent de la moitié des crédits de scolarité du programme auquel elle ou il est admis. Dans l'ancien règlement, on prévoyait *« dans la moitié des crédits et des séminaires du programme auquel l'étudiante ou l'étudiant est admis. »*

Le Comité ne soulève aucune objection.

**13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT 27 – CRÉDITS RECONNUS EN ÉQUIVALENCE (doc. 17/17-18) (suite)**

**R : 08-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements 27.1, 27.2 et 27.3 des règlements universitaires. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE) (doc. 18/17-18)**

Le président présente les documents relatifs aux modifications proposées au B. Sc. soc. (Majeure en sociologie) et Mineure en sociologie. Pour la Majeure, les modifications portent essentiellement sur l'introduction d'un profil avec distinction. À noter qu'il y a des créations de cours, des modifications de cours et des abolitions de cours.

Le programme de Majeure en sociologie aura maintenant deux profils :

- Le profil régulier : Ce profil comporte 48 crédits dans la discipline principale et est offert à l'ensemble de la population.
- Le profil avec distinction : Ce profil est offert aux étudiantes et aux étudiants qui s'intéressent à la recherche et aux études du deuxième cycle, et qui ont une moyenne de 2,8 à la fin de la deuxième année d'étude. Elles ou ils pourront s'inscrire à ce profil qui comporte 60 crédits dans la discipline principale.

Discussion générale

Le Comité note que le cours SOCI2002 est aboli alors qu'il est un cours obligatoire dans le programme de travail social. On explique que des changements à venir dans le programme des Années préparatoires tiendront compte de ce fait.

Corrections

Le Comité des programmes passe en revue les formulaires et soulève plusieurs corrections mineures. Les corrections peuvent être présentées au Secrétariat général en deux temps. Nous les présentons en deux parties.

**Partie 1** : Voici les corrections à apporter aux documents qui seront présentés à la réunion du Sénat académique le 9 mars prochain. Les documents doivent être déposés au Secrétariat général au plus tard le lundi 26 février à 15 heures.

Dans le formulaire CPR-1 (Majeure en sociologie)

1. Enlever le gras (sauf les titres) et le barré partout dans le document incluant les tableaux.

#### 14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE) (doc. 18/17-18) (suite)

2. Au point 3.3, dans le tableau 1, cours SOCI4201, il faut enlever le barré sur le 3 cr.
3. Assurer une cohérence entre Criminologie et Sociologie en utilisant une terminologie similaire pour le profil régulier et/ou le profil général. Procéder aux modifications appropriées dans l'un ou l'autre programme.

Dans le formulaire CPR-1 (Mineure en sociologie)

1. Enlever le gras (sauf les titres) et le barré partout dans le document incluant les tableaux.

#### Argumentaire

Dans la mesure du possible, fournir une correspondance dans laquelle on explique pourquoi l'on modifie la Mineure en sociologie.

**Partie 2** : Voici les corrections à apporter aux documents qui doivent être déposés au Secrétariat général afin de compléter le dossier pour la publication du programme dans le Répertoire électronique des cours. Nous aimerions obtenir ces documents au plus tard le 30 mars 2018. Les travaux du Répertoire seront en chantier pendant le mois d'avril et le mois de mai.

1. Dans les formulaires CPR-4, il y a plusieurs changements au niveau des objectifs. Le Comité de programme a fait un travail important dans la reformulation des objectifs en tenant compte de ses lignes directrices. **Note** : Après chaque objectif, prévoir un point-virgule et un point à la fin de l'énumération. De plus, pour assurer une cohérence, chaque objectif devrait commencer avec la lettre (a) en caractère régulier (voir SOCI2030, SOCI2440, SOCI3030, SOCI3035, SOCI4609, SOCI3810, SOCI4201, SOCI4590, SOCI4600, SOCI4900).
2. Les objectifs du cours SOCI4606 et SOCI4900 ne reçoivent pas l'aval du Comité des programmes malgré certaines modifications mineures proposées. Pour le cours SOCI4606, l'objectif (a) s'avère trop vague. En ce qui concerne le cours SOCI4900, les objectifs ne sont pas suffisamment élaborés. Ces deux cours devront être réexaminés par le Comité des programmes avant la publication dans le Répertoire électronique des cours. Veuillez noter que les objectifs des cours seront dorénavant publiés dans le Répertoire.

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Description	Autre
CRIM2203- SOCI2203					particulière	
SOCI3203- CRIM3203	Enlever les mots « Connaître et » et commencer la phrase avec le			Enlever les mots « Connaître et » et commencer la phrase		

	Objectif a	Objectif b	Objectif c	Objectif d	Description	Autre
	mot Comprendre			avec le mot Utiliser		
SOCI3810	Remplacer le mot « expliquer » par le mot « expliciter »	Remplacer le mot « Cerner » par le mot « Identifier ».	Enlever les mots « Illustrer et ». Commencer la phrase avec le mot Saisir			
SOCI4201	Il faut lire : Analyser les grandes œuvres de la sociologie contemporaine, l'originalité et l'apport de chacune d'elles;					
SOCI4590			Enlever les mots « Connaître et ». Commencer la phrase avec le mot Comprendre			
SOCI4606	Il faut lire : Acquérir des ...	Il faut lire : des écrits <u>critiques</u> ...	Il faut lire : « Appliquer ses connaissances à la réalisation complète d'une recherche; »			

3. Le formulaire CPR-8 doit être refait en tenant compte du fait que le Comité des programmes n'a pas accepté que le cours SOCI2030 figure dans la banque de cours des OFG3. Il faut donc le retirer de la liste. Pour être cohérent, on pourrait le retirer du document de la justification.
4. Le formulaire CPR-10 (Majeure) doit être refait en enlevant le biffé. De plus, pour la Majeure en sociologie, une correction s'avère nécessaire au point 2.4. Il faut lire ceci :
  - Pour s'inscrire au profil avec distinction, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une moyenne d'au moins 2,8 sur 4,3 et la moyenne de maintien est également établie à 2,8 sur 4,3.

**14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE)  
(doc. 18/17-18) (suite)**

5. Le formulaire CPR-10 (Mineure) doit être refait en enlevant le biffé.

Recommandations

Création de cours

**R : 09-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption au Sénat académique des modifications proposées aux programmes de Majeure en sociologie, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SOCI2030 (Cartographie des faits sociaux), CRIM2203/SOCI2203 (Méthodes qualitatives), SOCI2440 (Environnement et sociétés), SOCI3030 (Milieux associatifs acadiens), SOCI3035 (Socio. des francophonies), SOCI3203/CRIM3203 (Méthodes quantitatives) et SOCI4609 (Stage). »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

**R : 10-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption au Sénat académique des modifications proposées aux programmes de Majeure en sociologie, que le Comité des programmes accepte les modifications apportées aux cours suivants : SOCI3810 (Sociologie des identités), SOCI4201 (Lectures dirigées III), SOCI4530 (Sociologie du travail), SOCI4590 (Les mouvements sociaux), SOCI4600 (Classes et inégalités sociales), SOCI4606 (Projet de recherche) et SOCI4900 (Séminaire thématique). »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE)  
(doc. 18/17-18) (suite)**

Abolition de cours

**R : 11-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption au Sénat académique des modifications proposées aux programmes de Majeure en sociologie, que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SOCI1410 (Introduction à l'anthropologie), SOCI2002 (Méthodes I), SOCI2900 (Séminaire thématique I), SOCI3202 (Méthodes II), SOCI3440 (Environnement et sociétés), SOCI3602 (Méthodes de recherche avancées), SOCI3900 (Séminaire thématique II), SOCI4040 (Théories sociales récentes), SOCI4533 (Francophonies canadiennes), SOCI4607 (Stage de recherche) et SOCI4608 (Stage en milieu de travail). »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**R : 12-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil de la Majeure en sociologie afin qu'elle puisse offrir deux cheminements distincts, soit le profil régulier, soit le profil avec distinction. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

**R : 13-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures et de l'adoption des modifications proposées au programme de Majeure en sociologie, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle SOCI et la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG). »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE



**14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (MAJEURE ET MINEURE)  
(doc. 18/17-18) (suite)**

**R : 14-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Mineure en sociologie. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**R : 15-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes retire de la banque de cours des OFG3 le cours SOCI2030 Cartographie des faits sociaux. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**15. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS  
AVEC LE CÉGEP DE ST-FÉLICIEN (doc. 19/78-18)**

Le président présente l'entente DEC-BAC en aménagement des forêts entre le Cégep de St-Félicien et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. L'entente prévoit les équivalences de cours accordées réciproquement par le Cégep de St-Félicien et l'Université dans le cadre de leurs programmes respectifs de Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation Aménagement de la ressource forestière et du Baccalauréat en aménagement des forêts.

Le Comité soulève les points suivants :

- Le signataire pour l'Université de Moncton, campus d'Edmundston sera Pierrette Fortin, vice-rectrice par intérim de l'UMCE;
- Page 3, paragraphe c), il faut lire ceci : l'Université de Moncton accorde une équivalence à l'étudiante ou l'étudiant si l'étudiante ou l'étudiant a obtenu une note d'au moins 70 % ou C à tous ses cours collégiaux équivalents à un cours universitaire.
- Aux paragraphes b) et c), mettre un espace entre le 70 et le signe de pourcentage.
- Au paragraphe suivant, mettre un espace entre le 2000 et le signe de dollar.
- Féminiser le texte partout.

**15. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS AVEC LE CÉGEP DE ST-FÉLICIEN (doc. 19/78-18) (suite)**

**R : 16-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte le renouvellement de l'entente DEC-BAC en aménagement des forêts avec le Cégep de St-Félicien. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**16. CRÉATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN LITTÉRATIE ET FRANCISATION (doc. 20/17-18)**

Présentation

Le président présente un projet de création d'un certificat de 2<sup>e</sup> cycle en littératie et francisation. Ce certificat répond à un besoin de formation professionnelle pour les enseignantes et les enseignants. On notera que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick appuient le projet. De plus, un sondage d'intérêt du personnel enseignant a été fait et a révélé un grand intérêt pour le programme. Le programme sera offert à temps partiel. Une évaluation externe souligne la pertinence et la qualité du projet.

Le président explique que plusieurs cours sont en processus de « médiatisation » alors que d'autres cours existent déjà. Des fonds ont été reçus de Patrimoine Canada pour financer une grande partie du projet.

Discussion

Le Comité note que l'on exige une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Selon un membre, la connaissance adéquate du français est une exigence plus basse que celle des autres programmes. Le président indique que le libellé doit correspondre à une bonne maîtrise du français.

Certains membres sont d'avis que les chiffres présentés dans le tableau 1 de l'annexe A (Fréquentation étudiante prévue et Répercussions sur les ressources) sont plutôt élevés. On note toutefois que les besoins sont élevés et qu'aucun programme du genre n'existe au Canada.

Corrections

Prière de déposer les corrections au Secrétariat général au plus tard le 18 avril 2018.

- CPR-4, Cours EDUC6251, dans les objectifs, au point 4, il faut lire : Comprendre les différentes causes des difficultés en lecture, dépistages et recommandations.

**16. CRÉATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN LITTÉRATIE ET FRANCISATION (doc. 20/17-18) (suite)**

- CPR-4, Cours EDUC6254, dans les objectifs, au point 3, il faut lire : Connaître les plus récents résultats de la recherche sur l'intégration de la littérature dans toutes les matières, analyses et synthèses.
- Dans l'annexe A, au tableau 3 (Coûts additionnels prévus pour le programme), on note que les montants ne sont pas présentés. Ceux-ci doivent être présentés dans le tableau.

**R : 17-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Certificat de deuxième cycle en littérature et francisation (entièrement médiatisé). »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Création de cours

**R : 18-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve que la création du programme de Certificat de deuxième cycle en littérature et francisation soit acceptée, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDUC6251 (Littérature et francisation II), EDUC6252 (Multiculturalisme et éducation), EDUC6253 (Petite enfance) et EDUC6254 (Littérature et curriculum). »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

**R : 19-CPR-180222**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve que la création du programme de Certificat de deuxième cycle en littérature et francisation soit acceptée, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle EDUC ».*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**18. PROCHAINE RÉUNION**

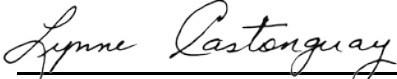
Le 19 avril 2018 à 13 h 30.

**19. CLÔTURE**

La réunion se termine à 17 h 10.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Samson, président

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale